



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE



mai 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
RESUME EXECUTIF	iii
0. INTRODUCTION	1
I. UNE INSECURITE PERSISTANTE ET DES MENACES DE FERMETURE DES SITES DE DEPLACES	2
II. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES DANS DIFFERENTS SITES DE DEPLACES	8
III. DES MESURES ADMINISTRATIVES RESTRICTIVES DES DROITS ET LIBERTES DES DEPLACES INTERNES	10
IV. DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES ELEVES DE LA COMPOSANTE SOCIALE TUTSI	11
V. DES CAS D'EXPROPRIATION AUX ALLURES D'INTIMIDATION	12
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	15

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Démocratie*

FAB : *Forces Armées du Burundi*

FORSC : *Forum pour le Renforcement de la Société Civile*

DCA : *Direction Communale de l'Enseignement*

ONU : *Organisation des Nations Unies*

PAM : *Programme Alimentaire Mondiale*

RPA : *Radio Publique Africaine*

SNR : *Service Nationale de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

RESUME EXECUTIF

Des menaces de fermeture pour effacer les traces des massacres interethniques de 1993, des patrouilles policières nocturnes et des visites de nuit des agents du SNR, des manifestations publiques ponctuées par des discours de haine et d'intimidation autour des sites, des tirs de fusils pendant la nuit des jeunes Imbonerakure sont notamment des indices d'insécurité grandissante aux différents sites de déplacés de guerre observés pendant cette période du rapport.

Trente-trois (32 cas) cas d'incidents de violences et de violations de droits de l'homme envers les occupants des sites de déplacés de guerre ont été répertoriés pendant ces premiers cinq mois de l'année 2017. La plupart de ces cas sont localisés au site de déplacés de la commune Ruhororo, province Ngozi où l'autorité communale en collaboration avec d'autres responsables du parti au pouvoir ont obtenu une excellente note dans ces agissements.

Au moins douze incidents d'insécurité ont été observés dans les sites de déplacés de guerre observés depuis le début de l'année 2017. Au moins six occupants du site de déplacés ont été arbitrairement arrêtés dans le contexte de surveillance et de quadrillage des sites de déplacés de guerre par l'administration en collaboration avec la milice Imbonerakure. Plus de visites, plus de sorties libres, il faut rester cloîtré dans le site.

Au moins cinq incidents de mesures arbitraires et injustes envers des déplacés de guerre ont été observés durant cette période de rapport.

Des violences sexuelles commises par des responsables et des membres du CNDD-FDD contre les jeunes filles du site Ruhororo sont une triste réalité dans les sites de déplacés de guerre au Burundi.

Au moins quatre filles ont été victimes de violences sexuelles dans le site de déplacés de Ruhororo.

Au moins trois incidents d'expropriations foncières ont été enregistrés pendant cette même période du rapport.

Depuis 2005, le pouvoir CNDD-FDD considère visiblement les occupants de ces sites de déplacés comme des ennemis politiques à mettre hors d'état de nuire. D'après certains administratifs contactés, ces sites de déplacés font peur au pouvoir CNDD-FDD qui pense que ces sites pourraient servir aux opposants politiques de base arrière pour des actions de déstabilisation politique. C'est ainsi qu'il a organisé plusieurs tentatives pour faire retourner de force les déplacés internes sur leurs collines d'origine. Cependant, il y a très peu de déplacés internes qui ont accepté de rentrer par peur de retrouver leurs bourreaux qui n'ont jamais été inquiétés. La situation s'est davantage compliquée avec

la persécution qui a visé les opposants au régime depuis 2010. Même ceux qui étaient retournés sur leurs collines ont regagné leurs sites d'origine fuyant la terreur des Imbonerakure. Elle s'est encore empirée avec la crise du troisième mandat de 2015 qui continue et qui a poussé des centaines de milliers de burundais à fuir le pays. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de citoyens ont quitté leurs domiciles et ont gonflé les effectifs des populations établies sur des sites existants.

Aujourd'hui, les habitants des sites des déplacés internes sont sous pression et souffrent quotidiennement d'une insécurité chronique. L'administration locale, les autorités au plus haut sommet dont le Président de la République Pierre Nkurunziza et la milice Imbonerakure les suspectent de ne pas soutenir le parti au pouvoir et organisent des séances d'intimidation et de harcèlement. Un climat de peur panique est une triste réalité dans les sites de déplacés. Ces derniers craignent le spectre de génocide vécu chez eux en 1993. Les miliciens Imbonerakure du CNDD-FDD organisent tout autour des sites des manifestations publiques d'intimidation, entonnent des slogans qui véhiculent une haine ethnique viscérale, en complicité avec l'administration publique qui assiste et encourage. Une sensibilisation déclarée de haine envers les occupants des sites de déplacés de guerre internes interpelle le monde entier à prendre des mesures de protection urgentes pour éviter le drame humanitaire qui pourrait subvenir à cette catégorie de population au Burundi.

Le présent rapport décrit la situation prévalant dans les sites des déplacés des communes Ruhororo, Mutaho et Muruta respectivement situés en provinces Ngozi, Gitega et Kayanza. La particularité pour ces sites est qu'ils regroupent les plus grands effectifs de déplacés internes par rapport aux autres.

Le rapport dénonce notamment une insécurité chronique et des menaces publiques de fermeture forcée des sites de déplacés de guerre au moment où les bourreaux sur leurs collines d'origine n'ont cessé de grincer les dents contre leurs victimes. Il fustige les arrestations arbitraires contre des habitants des sites qui sont injustement accusés de collaborer avec des rebelles imaginaires, les mesures sans fondement qui limitent la jouissance des droits et libertés individuels et collectifs, les violences sexuelles impunies contre des jeunes filles et des expropriations illégales faites à leur endroit, sans qu'aucune protection ne leur soit assurée.

Le FORSC conclue ce rapport en recommandant plutôt au gouvernement du Burundi d'assurer la sécurité des occupants des sites de déplacés de guerre au lieu de chercher à les pousser de force à rentrer sur leurs collines d'origine alors que le mal qu'ils ont fui n'a pas encore été levé.

Au conseil de sécurité des Nations Unies, le FORSC recommande de mettre en application la résolution 2303 du Conseil de sécurité des nations unies qui autorise le déploiement d'une police

onusienne de protection des burundais en détresse.

Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées en Afrique d'effectuer une visite au sein des sites des déplacés afin d'enquêter sur les violations des droits humains dont les déplacés de guerre internes font objet.

0. INTRODUCTION

Les massacres inter ethniques qui ont suivis la mort du Président Ndadaye Melchior, élu en 1993 au Burundi, ont entraîné des déplacements internes. Des populations dont la majorité est de la composante sociale Tutsi, pourchassées par leurs voisins d'origine sociale Hutu, ont été contraintes de quitter leurs terres pour se retrouver dans des sites de déplacés créés par le pouvoir d'alors issus du parti unique, l'UPRONA. Plus de 23 années après, une centaine de sites des déplacés de guerre existent encore au Burundi.

Depuis 2005, le pouvoir CNDD-FDD considère visiblement les occupants de ces sites de déplacés comme des ennemis politiques à mettre hors d'état de nuire. D'après certains administratifs contactés, ces sites de déplacés font peur au pouvoir CNDD-FDD qui pense que ces sites pourraient servir aux opposants politiques de base arrière pour des actions de déstabilisation politique. C'est ainsi qu'il a organisé plusieurs tentatives pour faire retourner de force les déplacés internes sur leurs collines d'origine. Cependant, il y a très peu de déplacés internes qui ont accepté de rentrer par peur de retrouver leurs bourreaux qui n'ont jamais été inquiétés. La situation s'est davantage compliquée avec la persécution qui a visé les opposants au régime depuis 2010. Même ceux qui étaient retournés sur leurs collines ont regagné leurs sites d'origine fuyant la terreur des Imbonerakure. Elle s'est encore empirée avec la crise du troisième mandat de 2015 qui continue et qui a poussé des centaines de milliers de burundais à fuir le pays. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de citoyens ont quitté leurs domiciles et ont gonflé les effectifs des populations établies sur des sites existants.

Aujourd'hui, les habitants des sites des déplacés internes sont sous pression et souffrent quotidiennement d'une insécurité chronique. L'administration locale, les autorités au plus haut sommet dont le Président de la République Pierre Nkurunziza et la milice Imbonerakure les suspectent de ne pas soutenir le parti au pouvoir et organisent des séances d'intimidation et de harcèlement. Un climat de peur panique est une triste réalité dans les sites de déplacés. Ces derniers craignent le spectre de génocide vécu chez eux en 1993. Les miliciens Imbonerakure du CNDD-FDD organisent tout autour des sites des manifestations publiques d'intimidation, entonnent des slogans qui véhiculent une haine ethnique viscérale, en complicité avec l'administration publique qui assiste et encourage.

Une sensibilisation déclarée de haine envers les occupants des sites de déplacés de guerre internes interpelle le monde entier à prendre des mesures de protection urgentes pour éviter le drame humanitaire qui pourrait subvenir à cette catégorie de population au Burundi.

Le présent rapport décrit la situation prévalant dans les sites des déplacés des communes Ruhororo, Mutaho et Muruta respectivement situés en provinces Ngozi, Gitega et Kayanza. La particularité pour ces sites est qu'ils regroupent les plus grands effectifs de déplacés internes par rapport aux autres.

Le rapport dénonce notamment une insécurité chronique et des menaces publiques de fermeture forcée des sites de déplacés de guerre au moment où les bourreaux sur leurs collines d'origine n'ont cessé de grincer les dents contre leurs victimes. Il fustige les arrestations arbitraires contre des habitants des sites qui sont injustement accusés de collaborer avec des rebelles imaginaires, les mesures sans fondement qui limitent la jouissance des droits et libertés individuels et collectifs, les violences sexuelles impunies contre des jeunes filles et des expropriations illégales faites à leur endroit, sans qu'aucune protection ne leur soit assurée.

Le FORSC conclue ce rapport en recommandant plutôt au gouvernement du Burundi d'assurer la sécurité des occupants des sites de déplacés de guerre au lieu de chercher à les pousser de force à rentrer sur leurs collines d'origine alors que le mal qu'ils ont fui n'a pas encore été levé.

Au conseil de sécurité des Nations Unies, le FORSC recommande de mettre en application la résolution 2303 du Conseil de sécurité des nations unies qui autorise le déploiement d'une police onusienne de protection des burundais en détresse.

Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées en Afrique d'effectuer une visite au sein des sites des déplacés afin d'enquêter sur les violations des droits humains dont les déplacés de guerre internes font objet.

I. UNE INSECURITE PERSISTANTE ET DES MENACES DE FERMETURE DES SITES DE DEPLACES

Des menaces de fermeture pour effacer les traces de génocides, des patrouilles policières nocturnes et des visites de nuit des agents du SNR, des manifestations publiques ponctuées par des discours de haine et d'intimidation autour des sites, des tirs de fusils pendant la nuit des jeunes Imbonerakure sont notamment des indices d'insécurité grandissante aux différents sites de déplacés de guerre observés pendant cette période du rapport. Au moins 12 cas d'incidents ont été répertoriés sur cet aspect.

Le gouvernement du CNDD-FDD planifie l'effacement des sites de déplacés de guerre

Les sites de déplacés de guerre de 1993 au Burundi sont peuplés de victimes, principalement d'origine sociale Tutsi, de massacre qui a suivi l'assassinat Président Melchior Ndadaye. Aujourd'hui, ils sont sous la menace de fermeture par le gouvernement du Burundi. Dans un contexte politique tendu où le laboratoire du génocide du pouvoir du CNDD-FDD cache mal le plan d'extermination en préparation, les pouvoirs publics contraignent les habitants des différents sites de retourner par force dans leurs collines d'origine.

Les victimes tentent de résister tandis que la milice Imbonerakure surveille tout mouvement, quadrille les sites et agit dans une violence jusqu'ici calculée. Les habitants des sites de déplacés des communes Ruhororo, Muruta et Mutaho sont dans l'œil du cyclone, et subissent fortement de menaces.

Selon des membres Imbonerakure qui désapprouvent le projet de génocide en préparation, *« ces sites seront la principale cible de génocide, une fois que quelque chose de mal arrivait ou pas au pays. Les sensibilisations à ce propos sont déjà achevées, un mot d'ordre est déjà lancé. Des montages sont d'ailleurs en préparation pour justifier le passage à l'acte »*.

Les habitations de déplacés du site de Campazi en commune Muruta, Province Kayanza sont menacées de destruction au cas où le projet de construction d'une usine de thé continuait. En effet, des études de terrain sont presque achevées afin de construire une usine de thé sur le terrain où sont érigées les maisons des déplacés de ce site.

Selon les déplacés du site de Campazi, Monsieur Déo Guide Rurema, ministre de l'agriculture et de l'élevage s'est rendu en personne dans ce site au mois de mars 2017. Il était accompagné des responsables administratifs de la province et des communes de Kayanza.

Ces déplacés affirment que le Ministre Déo Guide Rurema a annoncé qu'il y a un projet de construction d'une usine de thé sur l'espace où se trouvent les maisons des déplacés. D'autres missions ont été conduites notamment par le Directeur du complexe théicole de Rwegura qui est venu inspecter le terrain. Jusqu'à présent, les déplacés du site Campazi n'ont aucune information quant à une probable indemnisation au cas où le projet serait mis en marche. La plupart y voient une volonté délibérée de l'administration de retourner par force les déplacés sur leurs collines d'origine car il y a assez d'espace dans la commune qui peut servir à la construction d'une usine en commune de Muruta.

Le gouvernement a déjà ordonné la fermeture des sites de déplacés de guerre arguant que ce n'est pas compréhensible qu'il existe encore dans le pays des déplacés de guerre au moment où la guerre est finie et que la paix de l'aigle plane sur le Burundi.

Entre temps, les déplacés de guerre attendent la peur dans l'âme sans aucune protection, le retour infernal dans la gueule du loup !

Un cadavre retrouvé dans une rivière et enterré à la hâte par l'administration de Ruhororo

En date du 13 mars 2017, un corps sans vie a été retrouvé ligoté, les yeux bandés, dans la rivière Kinyankuru séparant la zone Ruhororo et Mubanga entre les collines Kimerejana et Rimiro en commune Ruhororo, province Ngozi. La victime a été enterrée sans aucune forme d'identification préalable, ce qui a semé le doute au sein de la population qui croit que cette personne avait été tuée ailleurs et jeté dans cette rivière comme le sont beaucoup de personnes portées disparues au Burundi. L'administration communale s'est contentée de déclarer que cette personne était un voleur, comme si le voleur n'a pas droit à la vie. Aucune enquête n'a été diligentée.

Une visite de nuit inquiétante du commissaire national du SNR

En date du 30 mars 2017, le commissaire national du SNR à l'intérieur du pays, Monsieur Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka s'est rendu au poste de police situé tout près du site des déplacés de Ruhororo, dans les heures avancées de la nuit. Les déplacés qui ont vu son véhicule en train de circuler aux alentours du site se sont inquiétés de sa présence dans cette localité étant donné qu'il est fréquemment pointé du doigt dans des cas de disparition forcée et d'exécutions extrajudiciaires.

Un agent du Ministère de l'intérieur force les déplacés à rentrer sur leurs collines

En date du 12 avril 2017, comme d'habitude, le ministère de l'intérieur a envoyé son représentant dans le site des déplacés de Ruhororo en vue d'enregistrer, selon lui, « ceux qui veulent retourner sur leurs collines ». Il a demandé au chef de colline Rwamiko de lui montrer la liste de ces déplacés qui avaient exprimé l'intention de retourner chez eux après la visite du vice-président Gaston Sindimwo. Un Imbonerakure du nom de Baravuma Jean alias Kajandi avait en effet déclaré lors de cette visite, qu'un grand nombre de déplacés désiraient retourner chez eux, mais que le problème était lié au manque de tôles pour couvrir leurs maisons. Le représentant du ministère a demandé aux déplacés qui étaient sur le lieu de se faire enregistrer, en vain. L'auteur de la déclaration avait été manipulé par l'administration pour trouver des alibis de forcing.

Des patrouilles policières nocturnes font peur aux déplacés

Depuis le début de la deuxième semaine du mois d'avril 2017, l'administrateur communal de Ruhororo a instruit au chef de poste de la commune Ruhororo d'organiser des patrouilles nocturnes policières et des Imbonerakure dans le site des déplacés. Les déplacés craignent que ces patrouilles soient des occasions d'arrestation massive et d'enlèvements et disparitions forcés dès lors que le site de Ruhororo est fréquemment accusé par les autorités de recruter pour les groupes armés qui combattraient contre le régime du troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

Un habitant du site Ruhororo victime de provocation par les miliciens Imbonerakure de la colline Muhama

En date du 15 avril 2017, un groupe des miliciens Imbonerakure de la colline Muhama de la zone Mubanga en commune Ruhororo ont empêché le nommé Nsabimana Charles de continuer son voyage et l'ont obligé de les rejoindre dans les travaux de collecte des briques destinées à la construction de la permanence du CNDD-FDD sur la colline de Muhama. Le représentant de ce groupe a contraint Charles Nsabimana à participer aux travaux ou à payer 500 Fbu. La victime a compris que la provocation pouvait lui coûter la vie et a accepté de payer les 500 Fr pour pouvoir continuer son chemin.

Discours divisionniste de l'administrateur communal de Ruhororo

En date du 07 avril 2017, dans une réunion animée par l'administrateur et réunissant les habitants des collines Kinyami, Rwamiko, Nyamugari et Bucamihigo sur lesquelles est implanté le site des déplacés de Ruhororo, l'administrateur Mamerthe Birukundi a fortement condamné la non-participation des déplacés du site Ruhororo aux travaux de propagande organisés tous les samedis par le parti CNDD-FDD. Devant un public très attentif, l'administrateur a expliqué qu'il est inutile de chercher la participation des Tutsi dans les travaux communautaires dès lors qu'ils s'excluent eux-mêmes comme si ces travaux étaient uniquement destinés aux Hutus. Les participants à cette réunion, Hutu et Tutsi confondus, ont dénoncé ce discours et rejeté cette tentative de division initiée par un administrateur.

La milice Imbonerakure lance des slogans intimidant les déplacés internes

La milice Imbonerakure du CNDD-FDD organise constamment des manifestations publiques autour des sites de déplacés internes dans le but d'intimidations et de harcèlements. A titre d'illustrations :

En date du 18 mars 2017, un groupe des miliciens « Imbonerakure » de la commune Ruhororo dirigé par le président de la ligue des jeunes Imbonerakure Jean Marie Vianney Ndikuriyo ont manifesté

aux alentours du site des déplacés Ruhororo. Par après, ils se sont dirigés dans la commune Muhanga de la province Kayanza, frontalière de la province Ngozi. De retour, ils étaient accompagnés par leurs collègues de Muhanga au site de déplacés internes de Ruhororo où ils ont profité de ce rassemblement pour lancer des slogans ayant pour but d'intimider les militants de l'opposition. Dans ces slogans, ils disaient que l'arrivée du CNDD-FDD au pouvoir leur a changé positivement la vie et qu'ils préféreraient se suicider si un quelconque tente de renverser le pouvoir qu'ils ont établi.

En date du 29 avril 2017, sous la supervision d'un certain Ndidiri, des miliciens Imbonerakure de la colline Mutobo, commune Ruhororo ont traversé le site des déplacés de Ruhororo. Sur leur passage, ils ont intimidé un certain Dieudonné lui reprochant de prendre des photos alors que ce dernier prenait la douche à proximité de sa maison. Les miliciens Imbonerakure ont eu une très longue discussion avec l'intéressé. Ils n'ont vidé les lieux qu'après avoir reçu un coup de téléphone d'une personne qui apparemment leur a donné des instructions de quitter l'endroit.

En date du 20 mai 2017, les jeunes Imbonerakure des collines Mutobo, Kabuye et Mukoni de la zone Ruhororo commandés par Manirakiza alias Ndidiri de la colline Mutobo ont manifesté dans les rues traversant le site des déplacés de Ruhororo au rythme des chansons et slogans présentant les déplacés internes comme des « Mujeri » (chiens errants). Les Imbonerakure ont, à plusieurs occasions, clamé que Pierre Nkurunziza est un « commando » et que les Etats Unis d'Amérique et l'UE le savent déjà.



Les miliciens Imbonerakure scandant des chants de haine et d'intimidations dans le site des déplacés de Ruhororo, province Ngozi

Des manifestants contre leur gré en commune Ruhororo

En date du 29 avril 2017, les conseillers collinaires en commune de Ruhororo ont sensibilisé la population vivant dans la commune pour répondre massivement aux travaux communautaires

organisés au chef-lieu de la commune en vue de faire l'entretien des locaux que SOGEA SATOMM (une entreprise de construction des routes) a attribué à la commune Ruhororo. Arrivé sur le lieu, le président du parti CNDD-FDD en commune Ruhororo Jean Paul Manirakiza a informé les participants que les travaux débutent par une marche manifestation contre le rapport du Secrétaire Général de l'ONU et celui de Zed Al Hussein représentant des droits de l'homme de ladite organisation. Pour intimider les participants, Jean Paul Manirakiza s'est exprimé en disant que c'était une occasion pour lui de voir ceux qui sont contre le pouvoir de Pierre Nkurunziza. Craignant pour leur sécurité, tous les participants ont manifesté mais certains le faisaient à contrecœur.

Un ingénieur torturé par des Imbonerakure en commune Mutaho

En date du 15 avril 2017, le prénommé Jérôme, un ingénieur chargé du suivi de la construction d'une maison destinée à la conservation du lait recueilli en commune Mutaho et ses environs, a été torturé à mort par des membres de la milice Imbonerakure de Masanganzira, en commune Gitega qui l'ont accusé d'avoir insulté le président de la République. Ses bourreaux lui ont extorqué une somme de 800 000 mille destinée aux salaires des ouvriers. Il a été évacué dans un état critique à l'hôpital où il subit des traitements médicaux continus en raison de la gravité de la torture. Les auteurs de cette torture et de ce vol n'ont pas été inquiétés. En vérité, la victime a été accusée de collaborer avec les déplacés de guerre et de donner du travail à ces déplacés.

La milice Imbonerakure organise des manifestations intimidant les déplacés de Mutaho

Lors des manifestations organisées par le CNDD-FDD, le 6 mai 2017, des dizaines de miliciens Imbonerakure, bâtons et matraques à la main, certains en tenue militaire et des bottines, ont scandé des chansons contenant un message de haine et intimidant les déplacés qui ne veulent rejoindre le parti présidentiel. Ils menaçaient en disant que ceux qui ne veulent pas rejoindre le parti seront tous tués. Ils ont entonnés à plusieurs reprises la tristement célèbre chanson qui incite la milice Imbonerakure à engrosser les filles et femmes de l'opposition pour donner naissance aux enfants Imbonerakure.

Des tirs de fusil pour justifier l'arrestation d'un jeune venu rendre visite à ses parents au site de déplacés Buraza

Alors qu'il venait de passer six mois dans la capitale Bujumbura, Jean Claude Barakanfitye a rendu visite à ses parents en commune Buraza, en date du 2 avril 2017. Après un partage de bière avec ses parents, les parents lui ont proposé de rentrer mais il est resté avec ses amis jusque vers 19 heures. Lorsqu'il est rentré à la maison, il fut suivi par deux Imbonerakure Budaga et Minani Mathieu. Ces

derniers ont tiré plusieurs coups sur les portes de la maison de Barutwanayo Pierre, le père de Barakanfitye. Le lendemain matin, une fouille perquisition a eu lieu à la résidence de Barutwanayo. En effet, les Imbonerakure faisaient croire que les tirs sont partis de la maison de Barutwanayo. Mais les traces des tirs démontraient le contraire. Saisi de l'affaire, l'administrateur communal, Monsieur Didace Rutozi s'est précipité pour conclure que les coups de feu provenaient des bandits armés. Les auteurs des tirs n'ont pas été inquiétés et la victime a été sauvée de justesse. Il sied de souligner, comme le confirment des sources bien informées, que la distribution des armes à feu aux miliciens Imbonerakure de la commune Buraza et Mutaho date depuis 2015 juste au début de la législature du parti CNDD-FDD.

II. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES DANS DIFFERENTS SITES DE DEPLACES

Au moins six occupants du site de déplacés arbitrairement arrêtés dans le contexte de surveillance et de quadrillage des sites de déplacés de guerre par l'administration en collaboration avec la milice Imbonerakure. Plus de visites, plus de sorties libres, il faut rester cloîtré dans le site.

Quatre habitants du site Ruhororo arbitrairement arrêtés et détenus au cachot du poste de police

En date du 16 avril 2017, deux jeunes gens, Salvator fils de Ndayavune Hilaire et J.Marie, un chauffeur de camion, fils de Kanyamabinga ont été arrêtés vers 20h à leur domicile et conduits au cachot du poste de police sous l'ordre de l'administrateur communal Mamerthe Birukundi. Sur pression des parents, ces jeunes ont été libérés mais la police a exigé à Jean Marie de payer 15 000 F de rançon pour mériter sa libération. Le motif de cette double arrestation n'a pas été connu.

Deux jours après, en date du 18 avril 2017, un jeune adolescent de 16ans du nom de Mugisha Chadrack fils de Ntukamazina Bernard a été arrêté par la garde présidentielle qui a exigé à l'administrateur communal de continuer des enquêtes. C'était au moment où le président voyageait vers Gitega via la route RN15. Le jeune adolescent était accusé d'avoir comparé le passage du président Pierre Nkurunziza à une forte pluie. Après ce passage, ce jeune garçon avait dit "Imvura irahise" c'est à dire « la pluie se dissipe », ce qui a fondé son arrestation et emprisonnement à la police judiciaire de Ngozi en date du 21 avril 2017. La victime a été libérée le 26 avril 2017 après avoir payé une amende de 25 000 Fbu. Rappelons qu'en date du 28 février 2016, le gouverneur de Ngozi avait accusé les déplacés du site Ruhororo de lancer des pierres sur le cortège du président.

En date du 23 avril 2017, le nommé Ndayizeye Elias, originaire de la colline Mubanga, zone Mubanga et commune Ruhororo a été arrêté et détenu au cachot du poste de police sis à Ruhororo, sous l'ordre de l'administrateur Mamerthe Birukundi. La victime était accusée de soutenir son voisin Ngoruwanka alias Ruboza qui était en train de réclamer son argent que Ntahondereye Samson, Baracambabariza Léocadie et Ciza Emmanuel, tous membres du conseil collinaire de Mubanga, lui avaient escroqué prétendant qu'ils allaient le protéger contre les résidents du site Mubanga qui voulaient le chasser à cause de la sorcellerie. Le vieux Ngoruwanka alias Ruzoba affirme qu'il a donné 175 000F pour que les autorités garantissent sa sécurité.

Les sites de déplacés sous surveillance rapprochée de l'administration et de la milice Imbonerakure

Selon des sources des habitants des sites de déplacés internes au Burundi, leurs sites sont strictement sous le contrôle et la surveillance de l'administration locale, la police et les Imbonerakure. Aucune personne étrangère ne peut y entrer sans être repérée. C'est ainsi que des fouilles perquisitions sont régulièrement organisées pour contrôler les mouvements des personnes.

A titre d'illustrations :

En date du 31 mai 2017, une demoiselle du nom de Munezero Eugénie, originaire de la colline Bucamihigo, commune Ruhororo, est venue rendre visite sa famille qui habite dans le site des déplacés Ruhororo. Elle venait de passer à Bujumbura plus d'un an, elle s'est dirigée dans un bistrot avec un certain Bwabo Sylvère pour partager un verre. Arrivés là, l'administrateur Mamerthe Birukundi a appelé la fille en vue de s'informer sur son identification. La fille s'est présentée chez l'administrateur communal et celui-ci lui a exigé une rançon de 30000F sous prétexte qu'elle n'a pas été enregistrée dans le cahier des visiteurs. En réalité, nous révélent des sources sur place, l'administrateur a fait payer cet argent à la fille pour que celle-ci bénéficie de la protection du chef.

Au site de déplacés de guerre de la commune Buraza, province Gitega : depuis la bagarre entre les résidents du site Buraza et la police en décembre 2016, l'administrateur communal de Buraza en province Gitega contrôle systématiquement les entrées et sorties dans sa commune.

Ainsi, en date du 6 mars 2017, un certain Bukuru Ferdinand de 28 ans qui venait d'être libéré de la prison est rentré chez ses parents. Le lendemain, il fut interpellé par l'administrateur communal et placé en détention au cachot de la commune Buraza et n'a été libéré que trois jours plus tard. L'administrateur communal s'acharne particulièrement contre les jeunes gens qui viennent de Bujumbura en destination du site soit pour visiter leurs familles ou leurs amis. Il les arrête chaque fois en les accusant d'avoir manifesté contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

Selon des sources sur place, l'administrateur communal de Buraza vit dans une forme de paranoïa sécuritaire au point qu'il a renforcé sa garde aujourd'hui composée de deux Imbonerakure, Ernest Niyongere et Dieudonné connu sous le sobriquet de Tindo. L'administrateur communal a notamment peur des jeunes de sa commune qu'il accuse fréquemment de sanguinaire.

III. DES MESURES ADMINISTRATIVES RESTRICTIVES DES DROITS ET LIBERTES DES DEPLACES INTERNES

Au moins cinq incidents de mesures arbitraires et injustes envers des déplacés de guerre ont été observés durant cette période de rapport.

L'administrateur communal de Ruhororo interdit le rassemblement autour des boutiques de commerce

En date du 20 mars 2017, l'administrateur de la commune Ruhororo Mamerthe Birukundi a ordonné à certains commerçants du site des déplacés de Ruhororo de ne plus mettre des bancs devant leurs boutiques. Cette décision a été prise sous prétexte que les membres de l'opposition se rassemblent devant les boutiques ou kiosques pour discuter de la situation qui prévaut dans le pays et ainsi arrêter des stratégies visant le soutien des groupes armés qui combattent le régime. Elle a également accusé les déplacés d'appartenir aux formations politiques de l'opposition et d'être en plus des propagateurs de fausses informations diffusées par les émissions de la radio Inzamba et le programme Humura de la RPA diffusés en ligne par des journalistes burundais en exil. Elle a menacé ces commerçants en disant que les contrevenants à cette mesure s'exposent à une amende de 10000 Fbu. Les déplacés voient cette mesure comme une grave atteinte au droit à l'information ainsi que le libre exercice de l'activité commerciale.

Un traitement arbitraire et injuste envers les déplacés de guerre

Dans le cadre de la régularisation des mariages, des cérémonies ont été organisées en dates du 24 et 25 mars 2017 au chef-lieu de la commune Ruhororo. Alors que la régularisation était exempte de

taxes, les déplacés du site Ruhororo ont été forcés à payer une somme de 2000F. Certains administratifs ont d'ailleurs signifié aux déplacés qu'ils n'auront aucune faveur tant qu'ils s'opposent au régime.

Dans le but de diminuer le taux d'abandon scolaire, le programme alimentaire mondial (PAM) a instauré un programme de fourniture des vivres à certaines écoles de la communes Ruhororo (Buniha, Cagura, Gitamo et Mukoni). Aucune école environnante du site n'a bénéficié de ces aides. Cette discrimination est orchestrée par les administratifs à la base. Les autorités impliquées dans ce détournement sont Misuraganyi Adélin (DCE), Manirakiza Jean Paul (président du CNDD-FDD), Ndikuriyo Jean Marie Vianney (président de la ligue des jeunes Imbonerakure) ainsi que les directeurs de ces écoles. Certains agents du PAM s'inquiètent également de ce détournement.

Un autre cas concerne une décision de la même administration en rapport avec la gestion du cheptel. En date du 08 janvier 2017, Mamerthe Birukundi, administrateur de la commune Ruhororo a pris la décision qui concerne uniquement les déplacés du site Mubanga, zone Mubanga. La décision prive les déplacés le droit d'aller garder leurs troupeaux en dehors du site. Pour d'autres localités de la commune Ruhororo, cette décision concerne seulement les vaches mais pour ceux du site Mubanga, cette décision concerne aussi les chèvres et les moutons.

Les déplacés de Mutaho sous le rejet de l'administration du CNDD-FDD

L'administration locale refuse de recevoir des doléances émises par les habitants du site Mutaho. Elle affiche une haine farouche envers les habitants qui sont à majorité de la composante sociale Tutsi. En raison de la mauvaise cohabitation entre les déplacés de Mutaho et l'administration, ceux qui s'adressent aux autorités collinaires ou policières pour porter plainte reçoivent systématiquement la même réponse qui les renvoie « chez celui qu'ils ont élu », une façon de leur dire qu'ils n'ont pas élu ces autorités. Lorsqu'ils recourent à l'administrateur communal, ce dernier leur répond qu'il n'a pas de temps pour écouter les insurgés.

IV. DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES ELEVES DE LA COMPOSANTE SOCIALE TUTSI

Des violences sexuelles commises par des responsables et des membres du CNDD-FDD contre les jeunes filles du site Ruhororo sont une triste réalité dans les sites de déplacés de guerre au Burundi. Au moins quatre filles ont été victimes de violences sexuelles dans le site de déplacés de Ruhororo. En date du 28 avril 2017, au cours d'une réunion des parents organisée et animée par le directeur du

Lycée communal Ruhororo, Ir. Joachim Kubwimana, les participants ont été informés qu'il y a 54 cas d'abandons scolaires, ce qui représente à peu près 10% des effectifs dudit établissement. Le directeur a précisé deux motifs qui justifient ce taux d'abandons scolaires élevé. Le premier est lié à la sous-estimation, par les élèves, du nouveau système d'enseignement à savoir l'école fondamentale. Le deuxième motif est celui des grossesses non désirées.

Les habitants du site dénoncent des Imbonerakure dont des responsables du parti CNDD-FDD comme étant les auteurs des violences sexuelles dont subissent les jeunes filles du site qui abandonnent l'école, par la suite. Malgré les dénonciations faites par les victimes, la direction de l'école laisse faire tandis que la police locale tourne le dos devant des auteurs pourtant bien connus de tous.

V. DES CAS D'EXPROPRIATION AUX ALLURES D'INTIMIDATION

Au moins trois incidents d'expropriations ont été enregistrés pendant cette période du rapport.

Des chefs Imbonerakure en complicité avec l'administration communale exproprie un ex-FAB

En date du 03 avril 2017, l'administrateur de la commune Ruhororo Mamerthe Birukundi a suspendu les travaux de construction d'une maison d'un ex-FAB, Monsieur Térance Citegetse qui venait de rentrer de l'opération de maintien de la paix en Somalie. Citegetse est accusé de construire sa maison dans la parcelle de l'Etat. L'administrateur communal prétend que l'intéressé a reçu une indemnisation de la part de l'entreprise de construction SOGEA SATOM. Monsieur Citegetse Térance a demandé à l'autorité communale si c'était la commune Ruhororo qui récolterait les champs de caféiers dont une partie a été indemnisé par ladite entreprise lors de la construction de la route RN15. Signalons que la commune veut s'approprier cette parcelle afin d'y construire la permanence du CNDD-FDD comme l'administrateur sortant Clément Baryakaziri et le président du parti au pouvoir au sein de la commune, Jean Paul Manirakiza l'ont projeté depuis 2015.

Un membre de la milice Imbonerakure vend une propriété d'un déplacé de guerre

En date du 29 avril 2017, profitant de l'éloignement du propriétaire, un milicien Imbonerakure du nom de Ntabahungu de la colline Mukoni a vendu un champ de manioc appartenant à Tembekeza Pipino. Par chance, Pipino a rencontré les acquéreurs en train de récolter le champ. Ces derniers lui ont révélé le nom du vendeur. Pipino a porté plainte auprès des instances habilitées mais la procédure n'a pas avancé. Sous des menaces de mort, Ntabahungu a fui vers un endroit inconnu.

Un déplacé de guerre sous menace de la milice Imbonerakure contraint d'abandonner une affaire de conflit foncier en justice

En date du 23 mai 2017, suite au conflit foncier opposant un déplacé de guerre Félicisme résidant au site des déplacés de Ruhororo et Bonaventure Ntakimazi résidant à Gitaramuka, ce dernier a tenté de tuer Félicisme. En effet, le conflit existe entre l'épouse de Bonaventure Ntakimazi, Mme Véronique Ndaripfane et Félicisme déplacée de guerre depuis 1993. La tentative d'assassinat a eu lieu au moment où Bonaventure Ntakimazi abattait des avocats se trouvant dans la propriété faisant objet de dispute. Une affaire y relative est pendante à la cour d'appel de Ngozi mais sous les menaces de la milice Imbonerakure qui soutiennent Ntakimazi, la déplacée de guerre craint pour sa sécurité et est obligé d'abandonner le dossier.

Deux autorités communales décident de tracer une route dans une propriété d'un déplacé de guerre sans aucune forme d'indemnisation

Depuis un moment, l'administrateur communal, Monsieur Rutozi Didace et le président du conseil communal, Mr Roger Ngendabanyikwa projettent de construire une maison de passage à côté du lychee communal de Buraza. Ayant refusé de leur vendre une partie de sa parcelle, Déo Ntakarutimana s'est retrouvé dans l'œil du cyclone. En effet, depuis le 15 mars 2017, les deux autorités communales ont décidé le traçage d'une route qui passe dans la propriété de la victime détruisant les champs de colocase et de bananes sans aucune forme d'indemnisation. Deux jours plus tard, nanti d'une main d'œuvre forte de 8 ouvriers, une route fut tracée contre la volonté du propriétaire de la parcelle, ces autorités y ont par après déposé sable et moellons.

En date du 08 mai 2017, un homme du nom de Nshimirimana un résident qui habite tout près du site des déplacés Ruhororo s'est donné le droit de planter des caféiers dans la parcelle occupée par un déplacé du nom de Nzirubusa sous prétexte que la parcelle occupée lui appartient. En réalité, l'étendue occupée par les déplacées du site Ruhororo est le domaine de l'Etat. Mais depuis 2013, le gouvernement tentait d'attribuer une partie de cette étendue aux résidents qui avoisinent le site des déplacés en vue de créer la mésentente entre les deux groupes. C'est pour cette raison que monsieur Nshimirimana a décidé, en complicité avec l'administration CNDD-FDD, de planter des caféiers dans cette parcelle qui ne lui appartient pas. Les occupants du site ont compris que c'était une forme de provocation et ont laissé faire pour ne pas s'attirer des ennuis d'un pouvoir qui cherche à tout prix à leur faire du mal.



Site des déplacés de Ruhororo



Commune et poste de Mutaho

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation prévalant dans certains sites des déplacés internes du Burundi est révélatrice de l'existence d'un programme continu de persécution et de déstabilisation de cette catégorie des sinistrés qui ne sont pas parvenus à rentrer sur leurs collines d'origine. En effet, malgré l'instauration d'un gouvernement démocratiquement élu en 2005, le gouvernement du Burundi n'est jamais parvenu à rassurer ces déplacés pour collaborer au retour volontaire. Au moment où la crise bat son plein, il devient impossible de continuer le projet de rapatriement des déplacés internes, étant donné que le gros des collines du Burundi vivent dans un contexte de terreur organisée et contrôlée par les miliciens Imbonerakure qui n'hésitent pas aujourd'hui à pourchasser les déplacés dans leurs sites.

Vu ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au gouvernement du Burundi :

Mettre un terme au projet de destruction des sites de déplacés de guerre et d'assurer leur sécurité au risque de répondre à tout le mal qui s'abat sur ces sinistrés de guerre ;

De démanteler la milice Imbonerakure qui déstabilise la vie du peuple burundais en général et des habitants des sites de déplacés de guerre en particulier accusés injustement de soutenir une rébellion politique imaginaire.

APUA :

Réactiver la résolution du Conseil Paix et Sécurité visant à déployer une force de protection, la Mission Africaine de Prévention et de Protection au Burundi (MAPROBU) pour notamment protéger les sites de déplacés internes qui sont sous la menace de la milice Imbonerakure.

Au conseil de sécurité des Nations Unies :

Mettre en application la résolution 2303 du Conseil de sécurité des nations unies qui autorise le déploiement d'une police onusienne de protection des burundais en détresse.

Au Rapporteur Spécial sur les Réfugiés, Demandeurs d'Asile, Migrants et Personnes Déplacées en Afrique :

Effectuer une visite au sein des sites des déplacés afin d'enquêter sur les violations des droits humains dont les déplacés de guerre internes font objet.